



L'ÉTAT EN CHARENTE

Bilan 2014



Comme il est de coutume chaque année, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité des services de l'État en Charente pour l'année 2014.

Le document qui vous est présenté ne constitue pas un recueil exhaustif du travail quotidien des administrations de l'État. Il met en valeur un certain nombre d'actions emblématiques et prioritaires dans les domaines aussi variés que l'aménagement du territoire, la cohésion sociale, la sécurité, l'emploi ou encore le développement économique.

Les services de l'État se sont investis pleinement dans la réussite de ces actions et y ont consacré toutes leurs compétences dans un souci constant d'y associer l'ensemble des acteurs locaux dans un esprit de concertation, d'écoute et de proximité.

Soyez assuré de l'engagement résolu de l'État et de ses fonctionnaires à la satisfaction de l'intérêt général et à la valorisation des atouts et des projets de ce département.

Le Préfet de la Charente,

Salvador PÉREZ

SOMMAIRE

<i>S'engager pour l'emploi et la croissance</i>	4
<i>Protéger le citoyen</i>	6
<i>Renforcer le lien social</i>	8
<i>Aménager le territoire</i>	10
<i>Moderniser le service public</i>	12
<i>Les dotations de l'État</i>	14
<i>L'organigramme des services de l'État</i>	15

S'engager pour l'emploi et la croissance

L'État et ses partenaires se sont particulièrement mobilisés tout au long de l'année 2014 pour l'emploi et la compétitivité du tissu économique charentais à travers le Pacte de responsabilité et de solidarité voulu par le Président de la République. Le Pacte actionne ainsi plusieurs leviers pour relancer l'embauche et l'investissement : baisser le coût du travail, réduire les impôts, simplifier les procédures administratives, faciliter l'embauche à travers notamment les contrats aidés et aider les entreprises en difficultés comme celles en développement.

Le Crédit d'impôts pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

L'objectif du CICE est de redonner des marges aux entreprises pour investir, exporter et créer de l'emploi. Le CICE représente une réduction de charge de 6% de la masse salariale. En 2014 c'est un peu plus de 14 millions d'euros qui ont été restitués à environ 5 000 entreprises. L'Etat a donc injecté **14 millions d'euros** dans l'économie charentaise.

L'Etat finance aussi la recherche et le développement : les entreprises charentaises ont bénéficié d'environ **5 millions d'euros** au titre du Crédit Impôt Recherche et du Crédit à l'innovation.

Les simplifications administratives au profit des entreprises



La feuille de salaire simplifiée, la dématérialisation des procédures fiscales, les autorisations uniques notamment s'agissant des procédures environnementales, la levée des freins à l'embauche des apprentis, la dématérialisation des titres-restaurant, le silence de l'administration valant acceptation sont quelques-unes des **mesures de simplification mises en œuvre en 2014 par l'État pour accélérer l'investissement et le développement des entreprises.**

L'emploi d'avenir a pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés. Soutenu financièrement par l'Etat, ce contrat s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes reconnus travailleurs handicapés) sans diplôme ou titulaires d'un CAP/BEP en recherche d'emploi. Ce contrat peut aussi être proposé à des jeunes ayant un niveau bac+3 sans emploi résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ou en zone de revitalisation rurale.

Les employeurs potentiels appartiennent au secteur non marchand (associations, organismes à but non lucratif de l'économie

L'emploi d'avenir

sociale et solidaire, collectivités territoriales, établissements du secteur sanitaire et médico-social...) comme marchand.

Le département de la Charente a particulièrement été dynamique dans la prescription de ce contrat en souscrivant au 31 décembre 2014, 638 emplois d'avenir dont 130 pour le secteur marchand. Ce résultat est le fruit d'une mobilisation exemplaire des prescripteurs et des partenaires de l'emploi (Conseil général, Missions locales, Cap emploi et Pôle emploi notamment).



Le médiateur du crédit

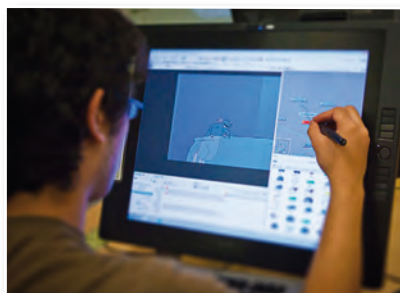
La Médiation du crédit aux entreprises est un **service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises qui rencontrent, avec leurs partenaires financiers, des difficultés de financement ou d'assurance-crédit.** Dès lors qu'une banque refuse un financement à un chef d'entreprise, le Médiateur du crédit qui est le Directeur de la Banque de France en Charente, tente de trouver des solutions adaptées et concertées avec l'ensemble des parties. En 2014, 48 entreprises ont saisi la médiation du crédit. 30 dossiers ont été acceptés et pris en charge par la médiation. Les difficultés de financement touchent principalement les lignes de découvert et les besoins de crédit à court terme. Le dispositif de médiation a donc contribué dans le département, en lien avec les services de l'État, à conforter 17 sociétés dans leur activité, débloquer 2 millions d'euros de crédit et préserver 225 emplois.



Le contrat de génération

La loi portant création du contrat de génération est entrée en vigueur le 18 mars 2013. **C'est un dispositif d'aide à l'emploi visant à encourager l'embauche des jeunes et à garantir le maintien dans l'emploi des seniors, tout en assurant la transmission des compétences.** Il peut notamment être une solution adaptée en matière de reprise d'entreprises. De très nombreuses activités, notamment commerciales et artisanales, ferment en effet chaque année faute de repreneur. Cet outil permet aux entreprises de moins de 300 salariés de bénéficier d'une aide financière de l'État de 4 000 euros par an,

pendant trois ans, dès lors qu'elles embauchent en CDI un salarié de moins de 26 ans (ou moins de 30 ans pour les travailleurs handicapés) tout en conservant un salarié de 57 ans ou plus (de 55 ans et plus s'il est reconnu travailleur handicapé ou s'il s'agit d'une nouvelle embauche). En cas de double recrutement d'un jeune et d'un senior, l'aide est portée à 8000 euros par an. **286 contrats de génération ont été conclus en Charente.**



Le contrat unique d'insertion

La mobilisation de l'État et ses partenaires autour de l'insertion des personnes les plus en difficulté s'est poursuivie à travers le contrat unique d'insertion et ses deux volets : le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour le secteur non marchand et le contrat initiative pour l'emploi (CIE) s'agissant du secteur marchand.

Au 31 décembre 2014, ont été prescrits :

- 356 CIE
- 2 062 CAE



L'activité partielle

L'activité partielle est un outil de prévention des licenciements économiques qui permet de maintenir les salariés dans l'emploi avec le soutien financier de l'Etat, afin de conserver des compétences, voire de les renforcer lorsque l'entreprise fait face à des difficultés économiques conjoncturelles. **Dans un contexte économique difficile, le recours à l'activité partielle se révèle être un outil important pour préserver l'emploi.**

	Année 2014	Année 2013
● Nombre d'établissements demandeurs	135	115
● Nombre de décisions prises	181	207
● Nombre d'heures totales autorisées	689 342	613 728
● Total des effectifs touchés	3 514	3 860
● Ratio heures consommées / heures autorisées	26,46 %	27,45 %
● Heures consommées	182 571	168 490
● Montant des versements des allocations spécifiques	1 390 684 €	1 018 296 €

Les demandes sont instruites par l'unité territoriale de la DIRECCTE.

Protéger le citoyen

La sécurité revêt une multitude de facettes : routière, civile, alimentaire, publique, environnementale... les services de l'Etat qui interviennent en la matière ont un seul dénominateur commun, celui d'être au plus près des attentes et des préoccupations de nos concitoyens pour mieux y répondre.

Les chiffres de la délinquance et de l'activité des services de police et de gendarmerie

L'année 2014 se caractérise par plusieurs faits marquants :

- une hausse modérée (+1 %) des atteintes aux biens avec une situation dégradée en matière de cambriolages, ainsi qu'une augmentation des vols avec violence ; la Charente demeure ainsi très exposée aux cambriolages perpétrés par une délinquance organisée et itinérante.
- une progression importante (+ 14%) des atteintes volontaires à l'intégrité physique alors qu'elles avaient amorcé un recul en 2013 ; cette hausse s'explique principalement par une augmentation des menaces et chantages (+31%) et une progression plus relative des violences

physiques non crapuleuses (+6%).

- une très forte diminution (- 20 %) des escroqueries et infractions assimilées, à contre-courant de la tendance nationale (+7%) ; l'action des services contre ces fraudes demeure soutenue dans le cadre du comité opérationnel départemental anti-fraude(CODAF).

- une diminution des comportements portant atteinte à la tranquillité publique,

Si les Infractions révélées par l'action des services sont en augmentation importante (+12 %), l'amélioration des taux d'élucidation est conséquente pour les vols et cambriolages (+8,3%).

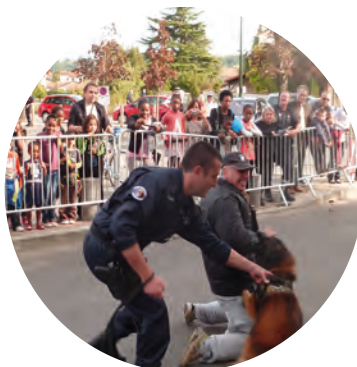
Les rencontres de la sécurité

Du 8 au 11 octobre 2014, l'occasion était offerte aux Charentais de rencontrer les femmes et hommes chargés d'assurer leur sécurité au quotidien : sécurité intérieure, lutte contre la délinquance, aide aux victimes, sécurité civile, lutte contre les incendies et catastrophes, premiers secours, sécurité routière... Les policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers, intervenants de la sécurité routière, bénévoles des associations de sécurité civile et agents des services de l'État ont été en contact direct avec la population.

Ils se sont rendus au-devant des professionnels et du grand public, des jeunes et des seniors, afin de les informer, les sensibiliser et les conseiller, tout en leur présentant leurs missions.



Le Préfet de la Charente à la rencontre des acteurs de la sécurité



La brigade cynophile de la Charente en exercice d'interpellation



Exercice pratique de secourisme sous le regard attentif des plus jeunes

25 novembre 2014,
« Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes »



À l'occasion de la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, le Préfet de la Charente et le Procureur de la République, ont réuni la commission départementale d'action contre les violences faites aux

femmes. L'objet de cette réunion annuelle est de mesurer l'engagement tant des pouvoirs publics que des nombreuses associations qui accompagnent des femmes victimes de violences, dans la déclinaison du **quatrième plan triennal de lutte contre les violences faites aux femmes 2014-2016**.

Les conventions « participations citoyennes »

En complément de l'activité opérationnelle des forces de gendarmerie et de police, des actions de prévention sont conduites avec les maires des communes du département. **S'inscrivant dans une stratégie globale de lutte contre les cambriolages, le dispositif « participation citoyenne » constitue une mesure préventive importante en associant les habitants à la protection de leur environnement de vie.**

Soucieux d'encourager les communes à suivre l'exemple, et à exploiter plus largement le potentiel d'efficacité que présente cet outil de prévention de la délinquance de proximité, le Préfet de la Charente a signé deux nouvelles conventions le 26 novembre 2014 avec le commandant le groupement de gendarmerie départementale et les maires d'Aunac et de Brie.

Les agents contrôleurs de la DDCSPP se mobilisent pour les fêtes de fin d'année

Comme tous les ans à l'occasion des fêtes de fin d'année, les agents de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) ont renforcé leurs contrôles. En effet, cette période de l'année produit une intense activité commerciale et représente un enjeu de consommation important. Aussi est-il primordial de procéder au contrôle des nombreux secteurs d'activités économiques, qu'il s'agisse de produits alimentaires, non alimentaires ou de prestations de services.



Retrouvez vos biens en cas de vol

Le colonel François SANTARELLI, commandant le groupement de gendarmerie de la Charente, et Jean-Luc TESSIER, président de la chambre syndicale des agents d'assurance de la Charente (AGEA16) ont signé le 25 juin 2014 une convention pour faciliter la restitution de biens volés. Cette dernière vise à mieux lutter contre les vols commis chez les particuliers ou au sein des entreprises en les incitant à recenser les biens dont ils disposent, pour une meilleure identification et restitution lors des enquêtes judiciaires. Parallèlement, des plaquettes d'information à l'attention du public ont été réalisées dans ce cadre à hauteur de 10 000 exemplaires, financés par le Fonds interministériel de prévention de la délinquance.

Un nouveau lieu d'écoute pour les victimes de délinquance au commissariat d'Angoulême

L'association de soutien aux victimes d'actes de délinquance (ASVAD), a pour objet d'assurer un accompagnement à la fois juridique, psychologique et social auprès de toutes victimes d'infractions pénales. Afin d'assurer sa mission auprès des victimes, l'association et le commissariat de police d'Angoulême ont renforcé leur partenariat en mettant en place une permanence d'aide au sein même du commissariat d'Angoulême. C'est le sens de la convention signée le 30 octobre dernier entre le Président de l'ASVAD et le directeur départemental de la sécurité publique, en présence de Procureur de la République et du Préfet de la Charente.



Sécurité routière : des contrôles préventifs aux abords des établissements scolaires

Les résultats en matière de sécurité routière sont encourageants avec une baisse du nombre de tués sur les routes en 2014 par rapport à 2013 (23 tués en 2013, 14 en 2014). La mobilisation des services de l'Etat a été totale en 2014 et se poursuivra en 2015 afin que ces chiffres diminuent.

Parmi les nombreuses actions de prévention organisées en 2014, citons celle qui s'est tenue lors de la rentrée scolaire qui a été l'occasion de rappeler aux enfants, mais aussi à leurs parents, les règles de bonne conduite et du partage de la route à adopter sur le chemin de l'école. Les enfants et les adolescents, qui se déplacent souvent à pied ou en vélo, restent des cibles fragiles et très exposés aux risques de la route. En voiture, trop d'enfants sont encore mal attachés ou installés dans un dispositif inadapté. Le Directeur de cabinet du préfet s'est rendu le 5 septembre 2014, aux abords de l'école primaire de Saint-Michel, place de la mairie pour diffuser les règles de prévention en la matière.



Au-delà des nombreuses actions de prévention, les forces de l'ordre ont multiplié les contrôles sur les routes avec des instructions claires pour une très grande fermeté.

Mouvements de terrain de Saint-Sulpice-de-Cognac

Sur la commune de Saint-Sulpice de Cognac, le village des Chaudrolles et ses abords couvrent un réseau souterrain constitué d'une trentaine de carrières jusque'au début du XXème siècle. L'urbanisation du site, a justifié le lancement d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de terrain. Le PPRN a pour vocation de réglementer la gestion et l'utilisation, actuelle et future, des sols dans le périmètre couvrant les cavités souterraines. En mai 2014 et alors que le PPRN était au point d'être soumis à enquête publique en vue de son approbation, les matériaux de comblement d'un ancien puits d'extraction, se sont affaissés à proximité d'une maison d'habitation. Les expertises ont révélé sur ce site la présence d'autres puits en cours d'évolution menaçant la structure d'une partie de l'habitation. Le sous-préfet de Cognac a accompagné la commune afin qu'elle procède à l'évacuation urgente de la famille concernée et qu'elle prenne en charge les dépenses inhérentes à son relogement. Ces mesures sont encadrées et financées par l'État, par le Fonds de prévention des risques naturels majeurs dit Fonds Barnier.



Renforcer le lien social

Les services de l'Etat ont œuvré tout au long de l'année 2014, en lien avec ses partenaires traditionnels que sont les collectivités locales ou encore le secteur associatif, pour renforcer les liens sociaux et culturels et préserver ainsi un modèle de société basé notamment sur la solidarité, la citoyenneté, l'intégration et l'égalité des chances.



Déplacement du Président de la République en Charente pour un point sur le 3ème plan autisme

Le Président de la République, François Hollande, a été accueilli par le préfet Salvador Pérez, lors du déplacement qu'il a effectué en Charente le 9 octobre 2014, pour faire le point sur l'avancée du 3ème Plan Autisme, dont l'objectif principal est de dépister, plus précocement, cette maladie et d'encourager la scolarisation des jeunes autistes en « milieu ordinaire ». Le Chef de l'État

a visité le Centre d'action médico-sociale précoce de Soyaux (CAMSP) qui dépiste et accueille des enfants autistes âgés de 18 mois à 6 ans et l'Unité d'enseignement en école Maternelle (UEM) de l'école Pierre de Ronsard à Angoulême.



Culture et patrimoine

En 2014, l'État a poursuivi son soutien aux actions et structures culturelles dont :

- 755.000 € pour la Scène nationale d'Angoulême
 - 180.000 € pour le Grand Angoulême "Salle la Nef"
 - 135.000 € Pour le festival Musiques Métisses
 - 624.000 € pour la CIBDI
 - 1.844.864 € pour l'Ecole européenne supérieure de l'image (à Poitiers et Angoulême).
- En outre, le Service territorial de l'architecture et du patrimoine a poursuivi ses missions de protection des espaces protégés et des monuments historiques en traitant 2665 dossiers d'urbanisme et en émettant 103 avis au titre du Code du Patrimoine (ouvrages d'art, aménagements de bourgs, cimetières...).

L'aide financière aux clubs sportifs amateurs de Charente : près de 600 000 euros

Le Centre National pour le Développement du Sport a reçu pour mission de contribuer à la politique de développement de la pratique du sport par le plus grand nombre.

En 2014, 540 projets charentais ont été financés dans ce cadre pour un montant de 580 000 €. Les priorités 2014 s'articulaient autour de trois axes :

l'emploi, la réduction des inégalités d'accès au sport et la promotion du sport comme facteur de santé.

Patrick KANNER, à la rencontre de jeunes en service civique à La Couronne

Le 23 octobre 2014, M. Patrick KANNER, Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, s'est rendu en Charente, afin de rencontrer 24 jeunes de l'association Unis-Cité, débutant leur service civique par une semaine d'intégration au sein de la communauté d'Emmaüs de La Couronne. Le Service Civique est un engagement volontaire au



service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme ; seuls comptent les savoir-être et la motivation. Indemnisé 573 euros net par mois, il peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24h par semaine. En Charente, 725 jeunes ont été accueillis en service civique depuis 2010 dont 195 en 2014.

Un nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Le préfet et le président du conseil général ont approuvé la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage qui comprend deux volets :

- un diagnostic sur, notamment, les infrastructures d'accueil, l'habitat, l'accompagnement social et éducatif,
- des orientations stratégiques pour améliorer les conditions d'accueil des itinérants, répondre aux besoins diversifiés d'habitat des ménages et permettre une pleine citoyenneté.





L'État au service des personnes en grande difficulté durant la période hivernale

Le comité de pilotage départemental de veille sociale s'est réuni le 27 novembre 2014 afin de présenter le dispositif de veille sociale et d'hébergement d'urgence en faveur des personnes sans abri ou risquant de l'être. Pour cet hiver, la coordination des acteurs locaux a permis une fois de plus de prévenir, détecter et limiter les effets sanitaires et sociaux liés aux températures hivernales. Cette veille permet d'agir immédiatement en cas de vague de froid avec passage de la vigilance verte en jaune (entre -5° et -10° C) en orange (entre -10° et -18°) ou en rouge (en dessous de -18°). Le dispositif de veille sociale s'articule autour du numéro d'appel 115, des maraudes pour aller au-devant des personnes à la rue, des accueils de jour pour trouver écoute et accompagnement social, des haltes de nuit et des centres d'accueil d'urgence pour obtenir un hébergement.

Cérémonie d'accueil dans la citoyenneté

Le 9 décembre 2014, Lucien GIUDICELLI, secrétaire général de la préfecture, a présidé une cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française. 60 personnes, originaires de 21 nationalités différentes, ont eu l'occasion de participer à cet événement, accompagnées de leurs familles. Cette cérémonie a été l'occasion de souhaiter la bienvenue à ces nouveaux concitoyens rejoignant la communauté nationale et de

souligner les droits et devoirs leur incombant. **Au titre de l'année 2014, la Charente a enregistré 146 naturalisations.**



Une nouvelle politique de la ville

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine initie une refondation profonde de la politique de la ville pour répondre aux attentes des habitants des quartiers en difficulté par une nouvelle géographie prioritaire et un nouveau cadre contractuel : le contrat de ville. **En**



Charente, six quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ont été identifiés : Basseau-Grande Garenne, Ma Campagne et Bel Air-Grand Font à Angoulême, Champ de Manoeuvre à Soyaux, L'Étang des Moines à La Couronne et Crouin à Cognac. Les partenaires des contrats de ville du Grand-Angoulême et de Cognac qui ont été signés en 2014, mobiliseront leurs moyens au profit de ces quartiers et de leurs habitants.

L'exposition « la Charente et la Grande guerre » à la préfecture

Si la Grande guerre a bouleversé la vie de millions d'hommes envoyés au front, elle a également profondément désorganisé le quotidien de ceux qui sont restés sur leurs terres. **En retraçant quelques aspects de la vie du département de la Charente et de ses habitants**



à l'épreuve de ce conflit, l'exposition présentée à la préfecture du 4 au 22 novembre 2014 a offert à ses 1 800 visiteurs une perspective inédite et vivante sur l'effort de guerre d'un département de l'arrière.



Le Contrat Local de Santé Sud Charente

Le 3 juillet 2014, l'Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes, le Syndicat Mixte du Pays Sud Charente, les Communautés de Communes 4B Sud Charente, Tude et Dronne, le département de la Charente ont présenté le contrat local de santé (CLS) Sud Charente.

L'ambition de cette démarche territoriale entre État et collectivités est de renforcer la qualité de la politique de santé mise en œuvre au niveau local, dans le respect des objectifs inscrits dans le Projet Régional de Santé (PRS) et de la politique territoriale définie par les collectivités.

Vernissage de l'exposition « Parcours de harkis et de leurs familles »

Le 10 octobre 2014, le Préfet de la Charente, a inauguré l'exposition nationale « Parcours de Harkis et de leurs familles » à la préfecture, en présence des représentants du monde des anciens combattants et des associations de Harkis. Cette exposition retrace l'histoire de ces familles depuis le début de la présence française en Algérie (1830) jusqu'à nos jours. Réalisée par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, **cette exposition rend aux Harkis la place qu'ils méritent dans l'Histoire et la mémoire nationale.**



Aménager le territoire

Le défi de l'aménagement du territoire et de le rendre concret et visible pour les Charentais. L'Etat s'efforce d'atteindre cet objectif et ce, à travers différentes actions : le soutien à l'agriculture, la protection de l'environnement, les aménagements routiers...



Mobilisation en faveur des agriculteurs et viticulteurs sinistrés

Les épisodes de grêle qui ont touché le département du 7 au 9 juin 2014 ont occasionné des dégâts agricoles importants, principalement sur les vignobles et les grandes cultures (tournesol, maïs ...). Dès le 10 juin, Salvador PÉREZ, Préfet de la Charente, s'est rendu dans les communes concernées afin d'apporter son soutien aux sinistrés. Le 12 juin, il a présidé une première réunion de travail à laquelle participaient les services de l'État, la Chambre d'agriculture, le BNIC, la Mutualité sociale agricole (M.S.A), les services du Conseil général, les syndicats agricoles et les banques afin d'arrêter un plan d'actions de soutien à la filière (activités partielle, report d'échéances et prêt de fonds de roulement...).

Soutien aux centres-bourgs

Un appel à projet « AMI centres-bourgs » a été lancé en 2014 par le Commissariat général à l'égalité des territoires. **Cet appel à projets a pour objectif de revitaliser les zones rurales et péri-urbaines.** La communauté de communes des 4 B et la commune de Barbezieux font parties des 50 lauréats nationaux. Sous l'impulsion du sous-préfet de Cognac, des comités techniques et de pilotage se réunissent régulièrement avec pour

objectif la conclusion de la convention de revitalisation pour la fin de l'année 2015. Les deux collectivités ont bénéficié en 2014 d'une subvention FNADT de 322 500 €. Elles pourront solliciter de nouvelles subventions en 2015 : l'Anah finance les études pré-opérationnelles ainsi que les travaux via les subventions aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs.



Urbanisme

Le nombre d'actes d'urbanisme instruits en Charente par l'Etat : 14 017 dossiers

6 928
nombre de certificats d'urbanisme

2 453
nombre de permis de construire

89
nombre de permis de démolir

4 475
nombre de déclarations préalables

72
nombre de permis d'aménager

La poursuite du chantier de l'intercommunalité

Le schéma départemental de la coopération intercommunale adopté en 2011, dont l'ensemble des prescriptions a été mis en œuvre, a permis la couverture intégrale du territoire charentais par des structures intercommunales à fiscalité propre.

La démarche de rationalisation doit cependant être poursuivie activement car la carte intercommunale est aujourd'hui rendue encore plus stratégique dans la perspective des évolutions institutionnelles en cours. La Commission départementale de la coopération intercommunale, réunie en décembre 2014, s'est montrée déterminée à poursuivre le processus engagé en 2011.



Bien plus qu'un objectif purement symbolique, la rationalisation de ces structures ne saurait s'appréhender comme l'application mécanique du droit. Elle doit répondre au constat des imperfections de la situation actuelle en matière intercommunale, notam-

ment en termes de lisibilité et de cohérence (enchevêtrement des périmètres et des compétences) et s'avérer une réponse pragmatique aux problèmes de gestion que rencontre l'ensemble des élus municipaux.

Le renforcement du champ d'intervention des structures à fiscalité propre, dans le domaine de l'urbanisme, de la gestion des milieux aquatiques, du tourisme... **nécessite des intercommunalités fortes, ayant les capacités nécessaires pour assurer pleinement et efficacement le développement et l'aménagement de notre territoire.** C'est sur cette base que la réflexion doit être poursuivie.

Quelques chiffres : le département de la Charente compte 19 communautés de communes – dont 2 créées au 1er janvier 2014 : la communauté de communes Tude et Dronne et la communauté

de communes Val de Charente -, 1 communauté d'agglomération, 120 syndicats à vocation unique (eau, scolaire, aménagement hydraulique...), 6 syndicats à vocation multiple, 31 syndicats mixtes, 2 pôles d'équilibre territorial et rural.



L'État poursuit les aménagements routiers en Charente

Les travaux de mise à 2 fois 2 voies de la RN 10 entre Chevanceaux et Reignac se sont poursuivis en 2014. Sur la section Nord, les 3 passages supérieurs, les passages inférieurs et les premiers rétablissements ont été construits en 2014. **Les travaux de sécurisation de la RN 10 entre Mansle et Tourriers ont également avancés en 2014** avec la construction d'un passage supérieur sans que la circulation n'ait été coupée.



Plan d'actions pour lutter contre la pollution sur le Tourtrat

Il y a quelques mois, la presse se faisait l'écho de la publication d'une carte de la pollution du fleuve Charente autour du Cognaçais. Cette carte faisait en fait état d'une pollution sur un cours d'eau, le Tourtrat, affluent de la Charente, sur la commune de Réparsac. Les services de l'État ont immédiatement engagé en juin 2014 un plan d'action pour identifier les causes de cette pollution importante et ainsi la réduire. La direction départementale des territoires, a réuni l'ensemble des acteurs le 14 octobre 2014, afin de faire un point sur les actions menées. Les dernières analyses réalisées en septembre 2014 sur le cours d'eau se sont révélées très encourageantes.

Moderniser le service public

Les services de l'Etat sont résolument engagés dans un objectif de modernisation et de rationalisation de l'action publique afin d'améliorer le service rendu aux citoyens et de contribuer à la bonne gestion des deniers publics dans un contexte de rationalisation budgétaire.

Le «silence vaut acceptation»,
un important progrès pour les administrés



La préfecture de la Charente améliore ses résultats

Les résultats du baromètre de la qualité de l'accueil du public dans les services de l'État réalisés par



l'institut de sondages TNS Sofres,

classe le réseau préfectoral en première position des services de l'État pour la qualité de l'accueil du

public avec une note globale de 7,6/10 contre 7/10 en 2013. **La préfecture de la Charente obtient un bon résultat en se classant à la 38ème place sur 139 sites préfectoraux, obtenant une note globale de 8,2/10, soit un gain de 52 places**

par rapport à 2013.

Dans le cadre du choc de simplification voulu par le président de la République, la loi du 12 novembre 2013 habilitant le Gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens, pose le principe selon lequel **le silence gardé par l'administration sur une demande vaut accord**. Auparavant, le silence de l'administration à une demande devait être considéré comme un refus. Les décisions concernées sont les décisions individuelles de l'État et de ses établissements publics et ce, à compter du 12 novembre 2014.

Une Maison de l'État à Confolens

La création d'une Maison de l'État à Confolens a été initiée suite à la décision n° 38 du Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique du 17 juillet 2014 de «garantir la continuité de la présence de l'État au niveau infra-départemental». Un groupe de travail associant la direction départementale des territoires et la préfecture a été constitué sous la direction de Mme Murièle BOIREAU sous-préfète de Confolens, afin de réfléchir au regroupement des agents de l'unité territoriale de la DDT et de la sous-préfecture dans les locaux de la sous-préfecture de Confolens, à l'horizon 2015. Ce projet vise à réaliser une Maison de l'État avec un accueil commun et mutualisé DDT/sous-préfecture, mais également à accueillir les permanences du service départemental de l'architecture et du patrimoine, et la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) du défenseur des droits et d'autres services. Dans un arrondissement enclavé, situé à 50 minutes d'Angoulême, ce projet répond à une volonté de maintenir une proximité et un point d'accès unique des services de l'État dans l'arrondissement. Ce projet permet également de rendre le bâtiment totalement accessible, répondant ainsi aux normes d'accueil des personnes à mobilité réduite. Les financements ont été validés, la Maison de l'État de Confolens fait partie des premiers projets labellisés au niveau national en 2014. Elle devrait être opérationnelle au deuxième semestre 2015.



Votre association 100% en ligne

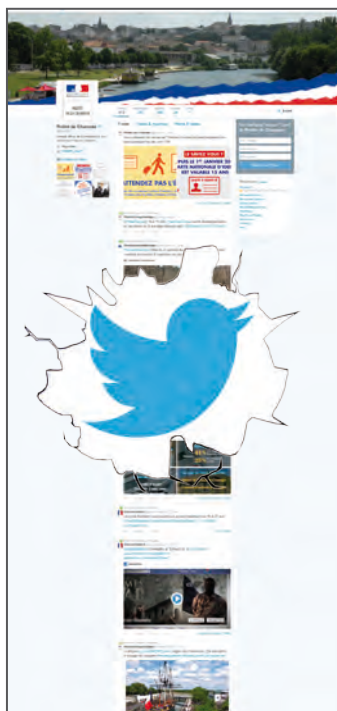
L'État propose désormais des services en ligne pour gérer une association. **En 30 minutes, il est possible ainsi de créer, modifier ou dissoudre une association.** Avec 68 000 nouvelles créations d'associations en 2013, la France compte 1,3 million d'associations en activité pour près de 2 millions de salariés et plus de 13 millions de bénévoles. Les associations constituent un corps intermédiaire à part entière, essentiel à l'exercice de la démocratie et au développement des solidarités. S'il est toujours possible d'effectuer les déclarations par voie postale ou de se rendre en préfecture, ces services en ligne représentent un important gain de temps. Accessibles 24h sur 24, les modules sont sécurisés et permettent de télécharger les documents numérisés en toute tranquillité. Le traitement est également plus rapide et le module offre la possibilité de suivre l'avancement de son dossier. **Pour créer, modifier ou dissoudre une association, connectez-vous dès à présent sur compteasso.service-public.fr et laissez-vous guider !**

Les services de l'État en Charente, présents sur les réseaux sociaux

Pour répondre au mieux aux besoins des usagers, la préfecture de la Charente a décidé d'élargir sa communication à travers les réseaux sociaux. Elle est présente depuis 2014 sur les réseaux sociaux Twitter et Facebook. En complément du site internet, ces comptes permettront de suivre en temps réel l'actualité des services de l'État, de bénéficier d'informations pratiques mais aussi d'être alerté en cas d'événements liés à la sécurité civile.

 @Prefet16

 www.facebook.com/prefet16



ACTES

Le dispositif ACTES permet aux collectivités de télétransmettre aux services de la préfecture les actes soumis au contrôle de légalité de l'État. Depuis 2012, les collectivités peuvent télétransmettre leurs documents budgétaires via l'application ACTES. En 2014, 24 514 actes ont été télétransmis à la préfecture soit un accroissement de 33 % par rapport à 2013.

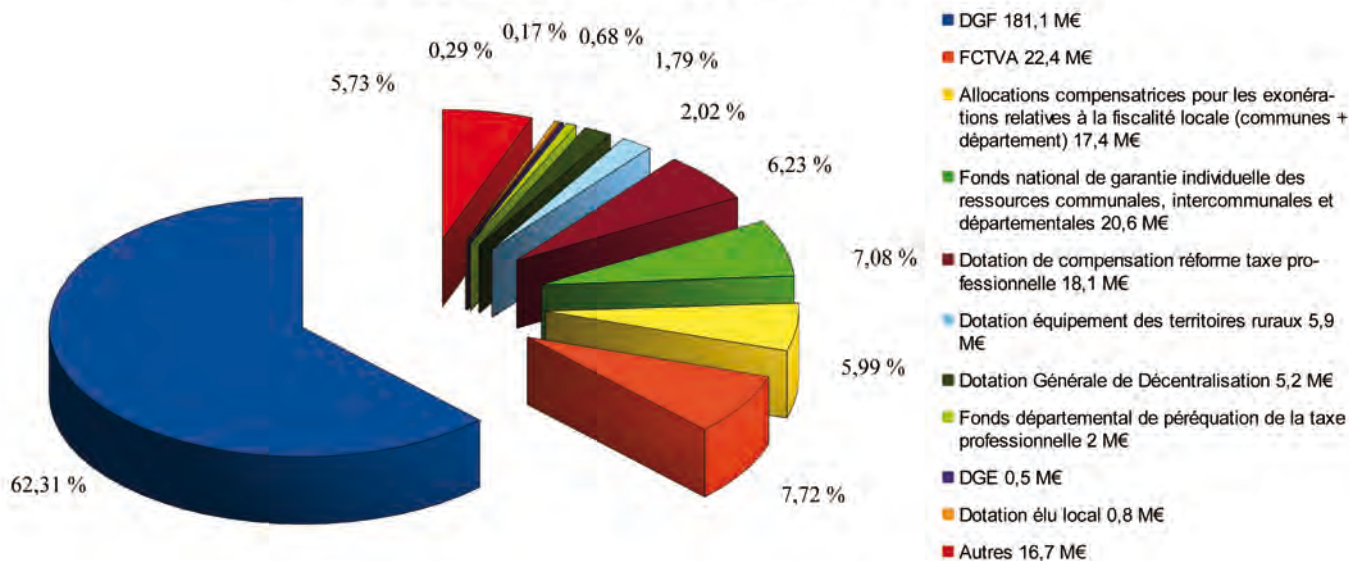


PES-V2

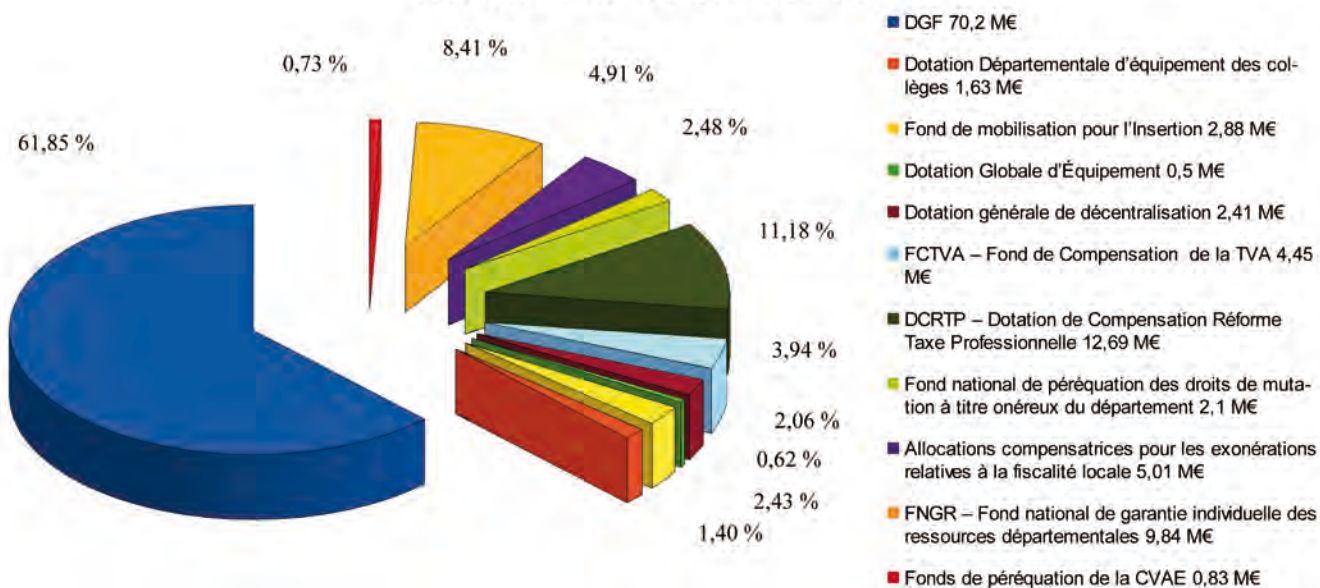
L'année 2014 a été marquée par la généralisation du déploiement du protocole réglementaire d'échanges des données ordonnateur/comptable dénommé PES V2. Il présente un intérêt majeur dans la mesure où il a pour objet de dématérialiser toutes les données échangées (bordereaux de mandats et de titres, titres et mandats, pièces justificatives et signature électronique), d'améliorer la qualité comptable des collectivités locales et de participer au développement durable.

Les dotations de l'État

En 2014, l'État a versé 291 M€ aux collectivités locales



Dont 112,6 M€ versés au Conseil Général





Les services de l'État en Charente



Préfet
Salvador PÉREZ



Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente
Lucien GIUDICELLI

7-9 Rue de la Préfecture
16023 Angoulême Cedex
Standard Préfecture : 05 45 97 61 00
Téléphone : 05 45 97 61 16
Serveur vocal : 0 821 80 30 16
Courriel : pref-cellule-courrier@charente.gouv.fr



Directeur de cabinet du Préfet de la Charente
Jérôme SEGUY

7-9 Rue de la Préfecture
16023 Angoulême Cedex
Standard Préfecture : 05 45 97 61 00
Téléphone : 05 45 97 61 16
Serveur vocal : 0 821 80 30 16
Courriel : pref-cellule-courrier@charente.gouv.fr



Sous-Préfet de Cognac
Olivier MAUREL

Rue Jean Taransaud
CS 90259
16112 Cognac Cedex
Téléphone : 05 45 82 00 60
Téléphone : 05 45 82 27 15
Courriel : sp-cognac@charente.gouv.fr



Sous-Préfète de Confolens
Murièle BOIREAU

Rue Babaud Lacroze
16500 Confolens
Téléphone : 05 45 84 01 44
Téléphone : 05 45 85 36 02
Courriel : sp-confolens@charente.gouv.fr



DDFIP
Directrice départementale des Finances Publiques
Marie-José GUICHANDUT
3,5,7 Place des champs de mars
BP 1394, 16017 Angoulême cedex
Téléphone : 05 45 94 37 00
Téléphone : 05 45 94 37 01
Courriel : ig016.contact@cp.finances.gouv.fr



DSDEN
Directeur départemental des services de l'éducation nationale
Dominique BOURGET
Cité administrative du Champ de Mars
Bât. B - Rue Raymond Poincaré
16023 Angoulême cedex
Téléphone : 05 45 90 14 50
Téléphone : 05 45 90 14 60
Courriel : ceia16@ac-poitiers.fr



DDT
Directrice Départementale Des territoires
Bénédicte GENIN

Accueil du public : 43, rue du docteur Duroselle 16000 Angoulême
Adresse postale : 7-9 Rue de la Préfecture
CS 12302 16023 Angoulême Cedex
Téléphone : 05 17 17 37 37
Téléphone : 05 17 17 37 38
Courriel : ddt@charente.gouv.fr



DCCSP
Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
Chantal PETITOT

Accueil du public : Cité administrative
Place du Champ de Mars à Angoulême
Adresse postale : 7-9 Rue de la Préfecture
CS 22303 Cedex 16023 Angoulême
Téléphone : 05 16 16 62 00
Téléphone : 05 16 16 62 77
Courriel : ddcsp@charente.gouv.fr



GGD
Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale
Colonel François SANTARELLI

Caserne Adjudant Levasseur
Boulevard de l'Artilerie
16017 Angoulême Cedex
Téléphone : 05 45 37 50 00
Téléphone : 05 45 37 50 08
Courriel : corg.ggd16@gendarmerie.interieur.gouv.fr



DDSP
Directeur Départemental de la Sécurité Publique
William BESSE

Rue Raymond Poincaré
BP 1361
16016 Angoulême Cedex
Téléphone : 05 45 39 38 37
Téléphone : 05 45 95 27 57



ARS
Délégué territorial de l'Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes
Joël LACROIX
8, rue Joseph Wresinski - CS 22321
16023 ANGOULÊME CEDEX
Téléphone : 05 45 97 46 00
Téléphone : 05 45 97 46 46
Courriel : ars-pch-dt16@ars.sante.gouv.fr



DIRECCTE
Responsable de l'Unité territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
Pascal CHAUSSÉE

15 rue des Frères Lumière - BP 1343
16012 Angoulême Cedex
Téléphone : 05 45 66 68 68
Téléphone : 05 45 66 68 99
Courriel : dd-16.direction@dd-16.travail.gouv.fr



DREAL
Chef de l'Unité territoriale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Christophe ROBERT

ZI de Nersac - 33 rue ampère
16440 Nersac
Téléphone : 05 45 38 64 64
Courriel : ut-16.dreal-poitou-char@developpement-durable.gouv.fr



DRAC
Chef du Service territorial de l'architecture et du patrimoine
Manon HANSMANN

Bâtiment B - Cité Administrative
4 Rue Raymond Poincaré - Champ de Mars
16000 ANGOULÊME
Téléphone : 05 45 97 97 97
Téléphone : 05 45 97 97 96



Préfecture de la Charente

**7-9, rue de la prefecture
CS92301**

16023 Angoulême cedex

Tél : 05 45 97 61 00

Fax : 05 45 97 61 16

Directeur de la publication :
M. Salvador PÉREZ
Préfet de la Charente

Conception et réalisation :
Service de coordination des politiques publiques

Service Interministériel Départemental des Systèmes
d'Informations et Communications

RETROUVEZ-NOUS SUR
www.charente.gouv.fr

 @Prefet16

 www.facebook.com/prefet16